CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DUMINIL S.A.

Dépôt pétrolier
Route de Douai
62450 BAPAUME

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Création d'un dépôt pétrolier

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS

SOMMAIRE

Pages

1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES 3

1.1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS 3

1.2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES 4

1.3. EFFECTIF ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT 4

1.4. PLAN DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS 5

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT 6

2.1. INTEGRATION SUR LE SITE 6

2.2. GESTION DU TRAFIC 6

2.3. GESTION DE L'EAU 7

2.4. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES 8

2.5. GESTION DE L'ENERGIE 8

2.6. GESTION DES DECHETS 9

2.7. GESTION DES EMISSIONS SONORES 9

2.8. EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE 9

3. SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS 10

3.1. DANGERS PRESENTES PAR LE SITE 10

3.2. ANALYSE DES RISQUES 10

3.3. SCENARIO D'ACCIDENT – CARTOGRAPHIE 11

3.4. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION 14

1. DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

1.1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS

Le futur dépôt permettra le stockage et la distribution de produits de deuxième catégorie uniquement (fioul domestique et gasoil).

La surface totale du terrain sur lequel est situé le dépôt est de 16 317 m².

1.1.1. Cuves enterrées

Le stockage sera exclusivement enterré, en cuves double enveloppe avec détection de fuite. Le stockage sera décomposé comme suit :

Réservoir	Capacité réelle	Produit stocké	Catégorie	Capacité équivalente
enterré *	100 m^3	Fioul domestique	C	4 m^3
enterré *	100 m^3	Fioul domestique	C	4 m^3
enterré *	100 m^3	Fioul domestique	C	4 m^3
enterré *	100 m^3	Fioul domestique	C	4 m^3
enterré *	50 m^3	Gasoil	C	2 m^3
	50 m^3	Fioul domestique ou Gasoil	C	2 m^3
	Total : 500 m^3			**Total : 20 m^3**

* double enveloppe avec détection de fuites

1.1.2. Dépotage

Le dépôt disposera d'une aire de dépotage étanche, comprenant une zone de sécurité de 7 m sur 3 m en pointe de diamant inversée.

Elle permettra le remplissage gravitaire des réservoirs enterrés, avec respectivement 6 orifices de remplissage correspondant à chaque réservoir ou compartiment.

1.1.3. Poste de chargement

Le poste de chargement disposera des groupes de pompage suivants :

Pompe	Débit réel	Produit stocké	Catégorie	Débit équivalent
11 kW	80 m^3/h	Fioul domestique	C	16 m^3/h
11 kW	80 m^3/h	Fioul domestique	C	16 m^3/h
11 kW	80 m^3/h	Fioul domestique	C	16 m^3/h
	Total : 240 m^3/h			**Total : 48 m^3/h**
	En simultané : 160 m^3/h			**En simultané : 32 m^3/h**

On trouvera 2 postes de chargement, l'une des pompes étant prévue en secours.

1.2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le tableau ci-dessous récapitule le classement pour les rubriques classées à autorisation ou déclaration dans l'établissement.

Rubrique	Désignation de l'activité	Classement
1432-2b	Stockage de liquides inflammables : 5 cuves enterrées (double enveloppe) de 100 m^3 de FOD ou GO. Stockage de fioul domestique (chaudière bâtiment) : enterrée (double enveloppe) 5 m^3 Capacité équivalente de stockage : 20,2 m^3	Déclaration avec contrôle
1434-1a	3 groupes de pompage de 80 m^3/h unitaire, seuls 2 en fonctionnement simultanément Capacité équivalente de pompage de 32 m^3/h	Autorisation

L'établissement est classé à autorisation pour la rubrique 1434 avec un rayon d'affichage de 1 km, rayon d'affichage maximum prévu par la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1.3. EFFECTIF ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'effectif total du dépôt sera de 10 personnes dont 5 chauffeurs et 5 administratifs (dont 5 créations d'emploi).

Le dépôt fonctionnera en moyenne 250 jours par an.

Les opérations de dépotage et de chargement pourront être réalisées entre 5h00 et 19h00. Les horaires de fonctionnement administratif seront compris du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

1.4. PLAN DE L'ETABLISSEMENT ET DES INSTALLATIONS

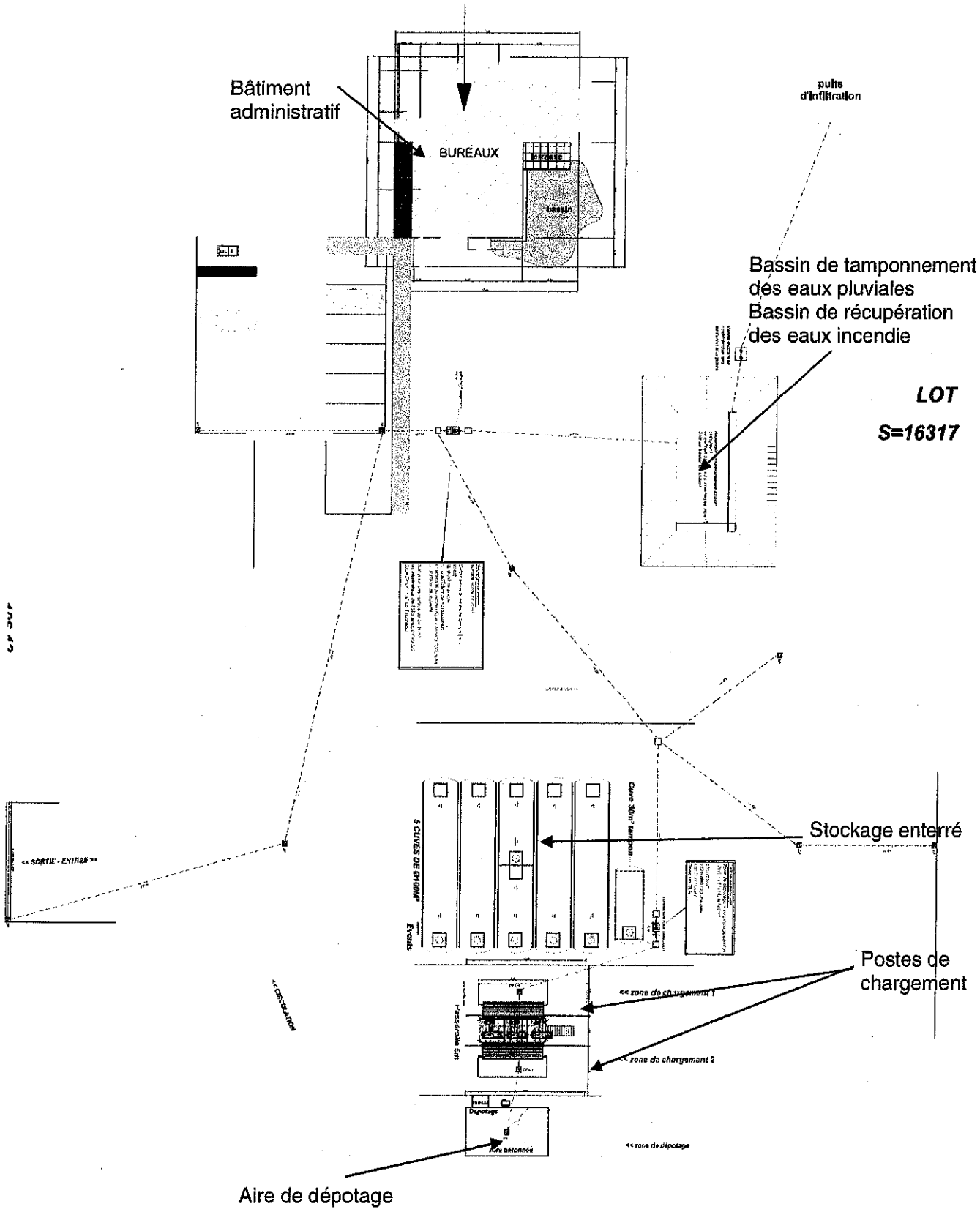

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. INTEGRATION SUR LE SITE

Le projet est implanté sur la parcelle actuelle de section ZB / 144 du plan cadastral de la commune de Bapaume.

Le site d'étude est intégré dans un espace principalement non aménagé.

On trouve les infrastructures suivantes :

- voies de communication au Nord et sur l'Est,
- infrastructures industrielles et habitations au Sud-Ouest.

La zone d'implantation est localisée sur une zone UE du Plan Local d'Urbanisme. La zone UE correspond aux espaces regroupant des activités industrielle, artisanale et de service qui ne peuvent trouver leur place en zone d'habitation.

Le terrain d'implantation est éloigné de toutes zones naturelles protégées.

Le site d'implantation est placé en dehors de tout périmètre de protection au titre des monuments historiques.

La première habitation est placée en limite de propriété Sud Ouest. Les habitations les plus proches sont placées dans le même axe Sud-Ouest vers le centre de la commune de Bapaume.

Concernant les établissements recevant du public, les infrastructures sportives de la commune (terrains extérieurs) sont placées à 100 m – 150 m des limites Sud de propriété du futur dépôt.

2.2. GESTION DU TRAFIC

L'établissement sera desservi uniquement par voie routière.

Le trafic sera lié aux mouvements liés aux approvisionnements et aux livraisons de carburants ainsi qu'à la présence de personnel.

L'approvisionnement du dépôt se fera à raison de 4 citernes routières/jour.

La distribution finale aux particuliers, agriculteurs, PME et PMI sera assurée par 8 citernes routières / jour.

Les horaires de livraison / expédition auront lieu quotidiennement du lundi au vendredi pendant les horaires suivants : 5h00 à 19h00.

2.3. GESTION DE L'EAU

Le site d'étude est hors tout périmètre de protection de captage. D'après le SDAGE, le site n'est pas situé dans les aires d'alimentation des captages en eau potable

Il n'y a pas de cours d'eau à proximité du site d'implantation.

La commune de Bapaume n'est pas située en zone inondable.

Le dépôt sera alimenté exclusivement en eau de ville et sera raccordé au réseau d'eau potable de la zone d'activité.

Les utilisations de l'eau concernent les besoins sanitaires et en eau potable évalués à 1 m^3/jour pour 10 personnes

Sur le futur dépôt, il n'y a aura pas d'opération de nettoyage de camions.

Les eaux domestiques seront envoyées vers le réseau d'assainissement public (station d'épuration).

Le dépôt possède les réseaux séparés de collecte des eaux pluviales :

- Les eaux susceptibles de se charger en hydrocarbures et en matières en suspension en ruissellement sur les surfaces suivantes : l'aire de dépotage, les aires de chargement,
- Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries et parking de l'établissement,
- Les eaux pluviales de ruissellement sur les toitures.

Pour les aires de chargement et de dépotage, un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place sur la base de 45 l/h/m², avec une capacité de 3 l/sec.

Pour les voies de circulation et de stationnement, le deuxième séparateur mis en place sera de 15 l/sec avec by-pass.

Les séparateurs disposeront d'une obturation automatique instantanée de rejet des effluents dans le cas d'une situation anormale dans le cycle de traitement.

Le teneur résiduelle en sortie de séparateurs sera inférieure à 5 mg/l en hydrocarbures et inférieure à 35 mg/l pour les MES.

Les eaux pluviales prétraitées seront ensuite envoyées vers un bassin de tamponnement.

En sortie du bassin, les eaux pluviales seront infiltrées (puits d'infiltration). Le débit de fuite en sortie du bassin de tamponnement sera inférieur à 2 l /s /ha.

Ce bassin sera également utilisé, en cas d'avarie pour la récupération des eaux d'extinction incendie. Une vanne guillotine (automatique et manuelle) sera mise en place entre le bassin tamponnement (qui sera utilisé en bassin de confinement) et le puits d'infiltration.

2.4. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES

L'émission de vapeurs n'est pas considérée pour des produits de catégorie C comme le fioul ou le gasoil.

Les seules émissions atmosphériques sont liées à la circulation des véhicules. La principale mesure est la très bonne desserte du dépôt qui permet de ne pas circuler dans des zones d'habitations denses.

2.5. GESTION DE L'ENERGIE

Les sources d'énergie utilisées au niveau du site sont les suivantes :

- l'eau pour la consommation « domestique » avec une consommation prévisionnelle est estimée à 1 m³/jour.
- l'électricité utilisé pour :
  - l'éclairage artificiel,

- le fonctionnement des équipements électriques (pompes, installations informatiques, ...),

- le fioul domestique pour l'alimentation de la chaudière des bureaux.

2.6. GESTION DES DECHETS

Les déchets générés par l'établissement sont principalement :

- des ordures ménagères
- les résidus d'absorbants souillés par des hydrocarbures,
- le contenu des séparateurs d'hydrocarbures.

Les filières spécifiques via les prestataires de collecte et d'élimination seront retenues en respect des réglementations. Des bordereaux de suivi des déchets spéciaux sont mis en place pour les déchets « hydrocarbures ».

2.7. GESTION DES EMISSIONS SONORES

Les sources de nuisances sonores liées à l'activité du dépôt se limiteront à :

- la circulation des camions,
- les groupes de pompage des opérations de chargement.

Le dépôt s'engage à respecter les niveaux de bruit réglementaires en limites de propriété.

2.8. EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE

L'établissement ne présentera pas de sources d'émissions spécifiques : la chaudière sera de très faible puissance nominale. Les rejets de NO_x et SO_2 sont ainsi peu significatifs.

Il en est de même au niveau du trafic routier qui sera engendré par l'établissement, trafic négligeable par rapport à celui engendré par les activités de la zone et par les axes routiers proches.

Le risque sanitaire qui sera généré par le dépôt en projet est acceptable.

3. SYNTHESE DE L'ETUDE DES DANGERS

3.1. DANGERS PRESENTES PAR LE SITE

L'identification des sources de dangers par nature et par cause est regroupée dans le tableau ci-dessous :

INSTALLATIONS	CARACTERISTIQUES	NATURE DES DANGERS POTENTIELS				PRINCIPALES SOURCES DE DANGERS POTENTIELS
		INCENDIE	TOXIQUE	EXPLOSION	POLLUTION	
Aire de dépotage	aire de dépotage de 7 m sur 3 m	X			X	• Epandage accidentel (rupture, déboîtement flexible) • Incendie (feu de nappe)
Stockage	Cuves enterrées double enveloppe à détection de fuite				X	• Perte d'étanchéité externe (écoulement et pollution)
Poste de chargement	2 postes de chargement Bras : débit de pompage 8 m^3/h 2 pistes	X			X	• Epandage accidentel (débordement citerne lors de remplissage) • Incendie (feu de nappe)

3.2. ANALYSE DES RISQUES

Aucun événement d'origine externe naturelle (foudre, séisme, inondation) et non naturelle (accident routier, intrusion, malveillance, activités voisines) n'est susceptible de mener à un scénario d'accident majeur sur le site.

L'accidentologie et l'analyse préliminaire des risques (liés aux produits, aux installations, à la maintenance ...) montrent que le risque prépondérant est un feu de nappe suite à un écoulement pendant les opérations de dépotage et de chargement (en dôme).

Les situations dangereuses ont été identifiées avec l'estimation de leur probabilité d'occurrence, de la gravité des accidents correspondants et de leur cinétique avec prise en compte des mesures de maîtrise des risques.

Les accidents retenus devant être retenus dans une analyse détaillée des risques sont les accidents considérés comme étant les plus importants, à savoir ceux situés dans la zone « rouge » ou la zone « jaune » de la matrice de criticité des risques résiduels.

Aucun scénario résiduel n'est placé dans les zones jaune ou rouge.

3.3. SCENARIO D'ACCIDENT – CARTOGRAPHIE

L'outil utilisé est repris dans la circulaire DPPR/SEI/AL-06-357 du 31 janvier 2007. Il s'agit de l'outil : modélisation des effets thermiques dus à un feu de nappe d'hydrocarbures liquides – GTDLI version 1 septembre 2006. La feuille de calcul permet de déterminer les distances d'effets pour chacun des seuils de 3, 5 et 8 kW/m² pour des feux d'hydrocarbures liquides de catégories B et C.

3.3.1. Aires de dépotage

Longueur de flamme (m)	inclinaison de la flamme (°)
7	59

Cas d'un feu rectangulaire de 28 m² de surface		Longueur	Largeur
Distances d'effets aux seuils de (m)	3 kW/m²	20	15
	5 kW/m²	15	15
	8 kW/m²	15	15

3.3.2. Aires de chargement

Longueur de flamme (m)	inclinaison de la flamme (°)
6	61

Cas d'un feu rectangulaire de 36 m² de surface		Longueur	Largeur
Distances d'effets aux seuils de (m)	3 kW/m²	25	15
	5 kW/m²	20	15
	8 kW/m²	15	< 10

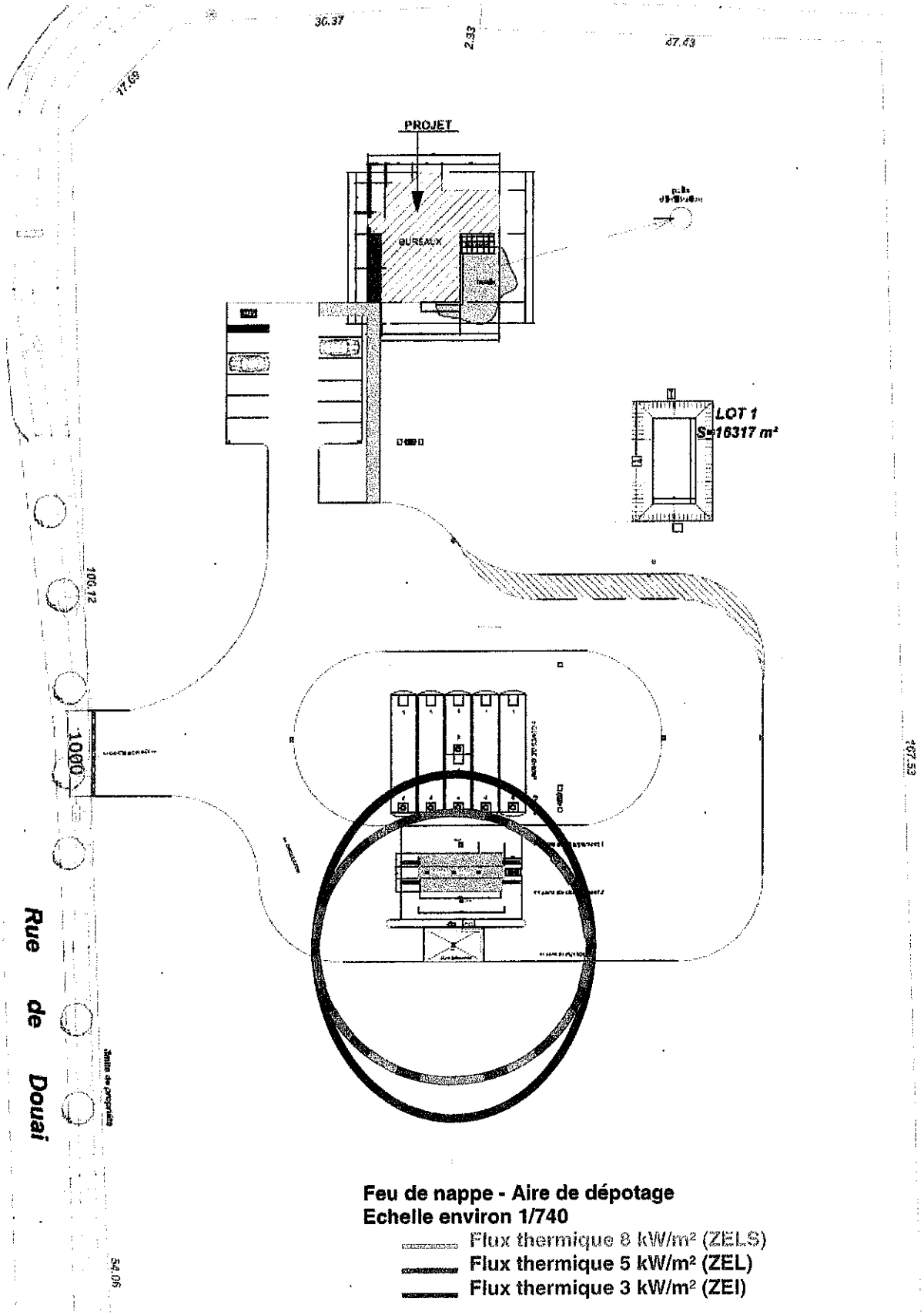

Feu de nappe - Aire de dépotage
Echelle environ 1/740

- Flux thermique 8 kW/m² (ZELS)
- **Flux thermique 5 kW/m² (ZEL)**
- **Flux thermique 3 kW/m² (ZEI)**

Distances d'effets thermiques – Zones de dépotage

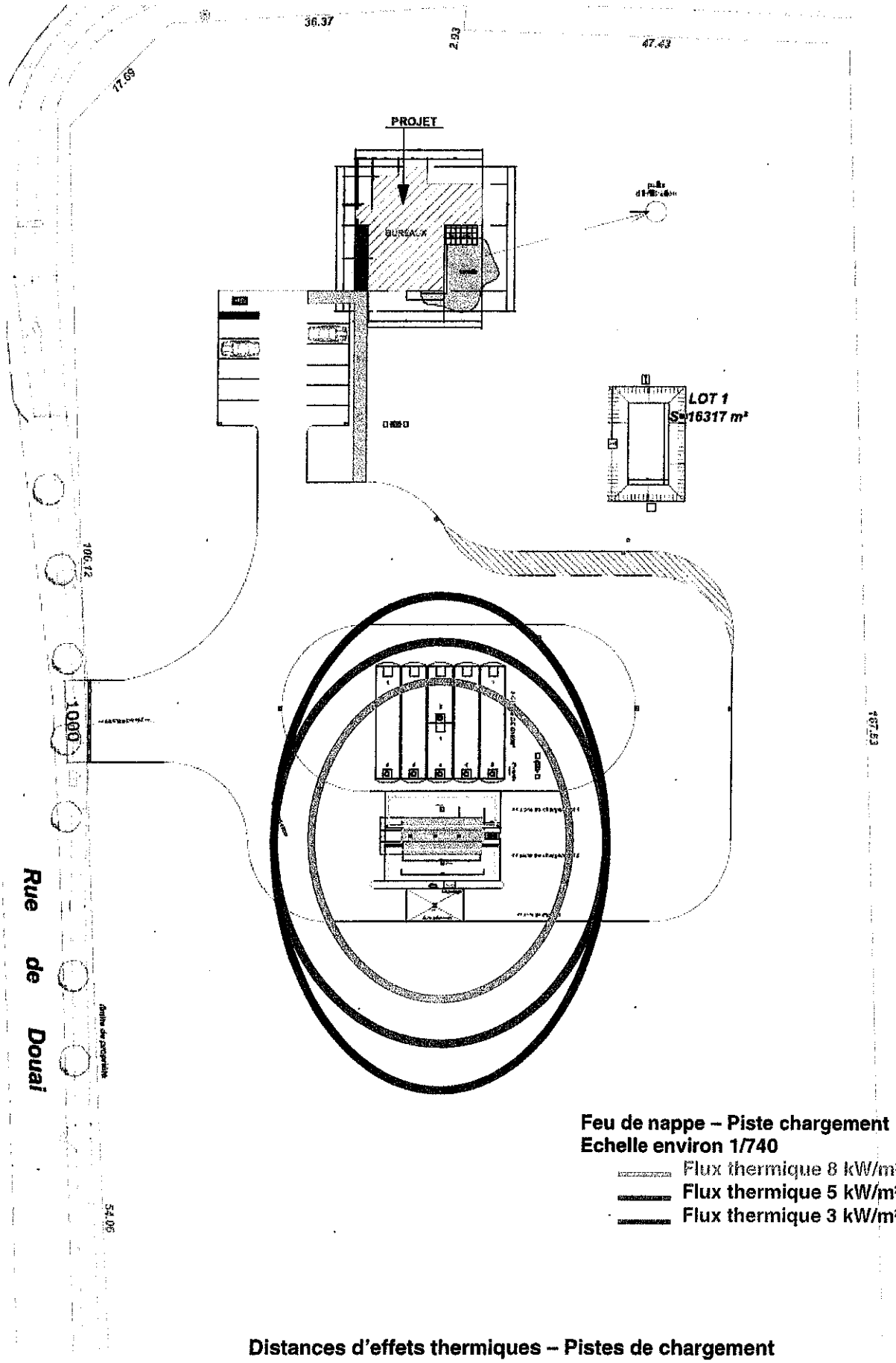

Distances d'effets thermiques – Pistes de chargement

3.4. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Les réservoirs de stockage seront des cuves enterrées double enveloppe, avec limiteur de remplissage, détecteur de fuite. Le parc enterré sera équipé de piézomètres pour la surveillance du sol au droit des stockages.

Ces réservoirs respecteront les prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 avril 2008.

Les opérations de chargement seront réalisées conformément à l'arrêté du 19/12/08.

Les moyens de lutte contre l'incendie internes sert constitués par :

- Des extincteurs mobiles portables appropriés aux risques, homologués et répartis sur tout l'établissement ;
- Réserves de produits absorbants.

Un poteau incendie public sera mis en place par la commune. Il permettra au minimum un débit 60 m^3/h pendant 2 heures.